



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2026**

**OBJET : FINANCES**

67) Site Champs Dauphin

SNCF - Participation financière - Convention

**ETAT DE PRESENCE POINT 67**

Nombre de membres composant le Conseil.....	<b>49</b>
Nombre de Conseillers en exercice.....	<b>49</b>
Présents.....	<b>45</b>
Absents représentés.....	<b>4</b>
Absents excusés.....	<b>0</b>
Absents non excusés.....	<b>0</b>

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE NEUF AVRIL à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 67**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme DIARRA, Mme MORTET, M. RUCHAUD, Mme HANAIZI, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, M. MASTOURI, Mme MEDEVILLE, M. CLAUDON, M. VEISSIERE, Mme ZEDIRI, adjoints au Maire

Mme OUISTI, Mme MILLEVILLE, Mme QUINGUE, Mme RARIVOSON, Mme RIFFAUD, Mme SANTHALINGAM, Mme ZIDELKHILE, Mme DEPRES, Mme LAALAJ, Mme DORRA, Mme BOUFALA, Mme CHOUAF, Mme COLSON, M. HALLAF, M. PRALIN, M. MONFRET, M. NADER, M. SAAD, M. SANGARE, M. SIMONIN-LACROIX, M. GARREAU, M. LOHIER, M. JANIS-TOURNIER, M. MAZIERE, M. MIELE, M. AUBRY, M. MALHEIRO, M. BORNET, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

M. AHAMED, Conseiller municipal, représenté par M. JANIS-TOURNIER,  
M. SCARPINATO, Adjoint au Maire, représenté par M. MASTOURI,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme FREIH BENGABOU,  
M. RAGBI, Adjoint au Maire, représenté par Mme BERNARD.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## FINANCES

67) Site Champs Dauphin  
SNCF - Participation financière - Convention

### LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu le code des transports, notamment son article L. 2111-9,

considérant l'intérêt de la ville d'Ivry-sur-Seine de poursuivre ses réflexions sur le site Champs Dauphin, propriété de la SNCF, en vue de l'implantation notamment de son futur Centre Technique Municipal, du débouché de la future passerelle piétonne/vélo au-dessus des voies ferrées reliant les quartiers Ivry-Port et Centre-Ville/Gagarine et d'une déchetterie,

considérant que, pour réaliser ce futur projet d'aménagement, les emprises foncières concernées devront être libérées avant d'être cédées, nécessitant des études préliminaires pour cette libération compte tenu de la présence d'installations ferroviaires,

considérant le financement nécessaire à ces études préliminaires, à concrétiser par le projet de convention relative au financement des études préliminaires de libération du site Champs Dauphin, intitulé « *Annexe 1 conditions particulières* » au document intitulé « *Convention de financement – conditions générales (financeurs publics)* »,

vu la convention – conditions particulières, ci-annexée,

### DELIBERE

Adopté à la majorité

par 41 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions

**ARTICLE 1 :** APPROUVE le projet de convention relative au financement des études préliminaires de libération du site Champs Dauphin, intitulé « *Annexe 1 conditions particulières* » au document intitulé « *Convention de financement – conditions générales (financeurs publics)* » entre SNCF Réseau et la ville d'Ivry-sur-Seine et AUTORISE le Maire à le signer.

**ARTICLE 2 :** PRECISE que la Ville s'engage à financer la totalité de la tranche ferme soit un coût estimatif de 94 455 € HT au mois d'avril 2026.

**ARTICLE 3 :** DIT que les dépenses seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20260409-DEL20260409\_67-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2026  
Date de réception préfecture : 15/04/2026

LE 15/04/2026